

SAMIR AMIN
DAKAR AGRICOLE 2005

I. Au Nord : une agriculture familiale efficiente parfaitement intégrée dans le capitalisme dominant

L'agriculture familiale moderne, dominante en Europe occidentale et aux Etats-Unis, a largement démontré sa supériorité par rapport à d'autres formes de la production agricole. La production par travailleur/an qui la caractérise (l'équivalent de 1.000 à 2.000 tonnes de céréales) n'a pas d'équivalent, et a permis à un segment minime de la population active (de l'ordre de 5 %) de nourrir richement le pays en entier et même de dégager des excédents exportables. L'agriculture familiale moderne a par ailleurs démontré une capacité d'absorption des innovations exceptionnelle et beaucoup de souplesse d'adaptation à l'évolution de la demande.

Cette agriculture ne partage pas avec le capitalisme ce qui constitue la spécificité par excellence de son mode d'organisation majeur du travail. Dans l'usine, l'importance du collectif des travailleurs permet une division du travail poussée, qui est elle-même à l'origine du bond en avant de la productivité. Dans l'entreprise agricole familiale ce collectif se réduit pour l'essentiel à un ou deux individus (le couple de fermiers), parfois assisté de un, deux ou trois associés ou ouvriers permanents, mais aussi dans certains cas d'un plus grand nombre de saisonniers (notamment pour la récolte des fruits et légumes). Aucune division du travail fixée définitivement n'est généralement pratiquée et les tâches sont polyvalentes et variables. Dans ce sens cette agriculture familiale n'est pas capitaliste.

Néanmoins cette agriculture familiale moderne constitue un segment indissociable de l'économie capitaliste dans laquelle elle est totalement intégrée.

(i) dans l'entreprise agricole familiale l'auto consommation ne compte plus ; l'entreprise tire l'intégralité de sa légitimité de sa production pour le marché. La logique qui commande donc les options de production n'est plus celle qui caractérisait les agricultures paysannes d'hier (analysées par Chayanov) ou d'aujourd'hui (dans les pays du tiers monde contemporain).

(ii) l'efficacité de l'entreprise familiale tient à son équipement moderne. Cette agriculture concentre comme on le sait 90 % des tracteurs et autres équipements. Cet équipement, qui est « acheté » (fut-ce à crédit) par les agriculteurs en question, est donc leur « propriété ». Dans la logique du capitalisme l'agriculteur est à la fois un travailleur et un capitaliste et son revenu devrait correspondre à la somme du salaire de son travail et du profit tiré de sa propriété du capital mis en œuvre. Comme on le sait, il n'en est rien. Les revenus nets des agriculteurs en question sont comparables aux salaires moyens gagnés dans l'industrie de leur pays. Les politiques nationales d'intervention et de régulation mises en œuvre justement en Europe et aux Etats-Unis où domine cette forme de l'agriculture, ont pour objectif proclamé d'assurer (à travers des systèmes de subventions) l'égalité revenus des « paysans » /revenus des « ouvriers ». Les profits du capital mis en œuvre par les agriculteurs sont donc ici captés par les segments du capitalisme industriel et financier situés en amont.

(iii) dans l'agriculture familiale de l'Europe et des Etats-Unis le composant que la rente foncière représente lui-même censée constituer dans l'économie conventionnelle la rémunération de la productivité de la terre, ne se retrouve pas dans la rémunération du

fermier-proprétaire, ou du propriétaire (quand ce n'est pas le fermier). Le modèle français « d'anesthésie du propriétaire » est ici fort éclairant, les droits de l'exploitant ayant acquis dans la législation la priorité sur ceux du propriétaire. Aux Etats-Unis, où le « respect de la propriété » est toujours bénéficiaire de la priorité absolue, le même résultat est obtenu en contraignant de facto la presque totalité des entreprises familiales à être propriétaires des terres qu'elles exploitent. La rente de propriété de principe disparaît alors de la rémunération des fermiers.

L'efficacité de l'agriculture familiale en question tient également au fait qu'elle exploite (en propriétaire ou pas) des superficies adéquates de bonnes terres : ni trop petites, ni inutilement grandes. La surface exploitée qui correspond, pour chaque étape du développement des moyens mécanisés, à ce que peut travailler un fermier seul (ou un petit collectif familial), s'est graduellement élargie comme M. Mazoyer l'a parfaitement montré (dans les faits) et démontré (comme exigence d'efficacité).

(iv) le contrôle de la production agricole opère également en aval par celui du commerce moderne (notamment des grandes surfaces).

(v) en définitive donc l'exploitant agricole familial, si efficace soit-il (et il l'est), n'est qu'un « sous traitant » pris dans les pinces en amont de l'agro business (qui lui impose semences sélectionnées, demain OGM), de l'industrie (qui fabrique les équipements et les produits chimiques), de la finance (qui lui donne les crédits nécessaires), en aval de la commercialisation par les grandes surfaces. Son statut est plus proche de celui de l'artisan (producteur individuel) exploité naguère dans le cadre du putting out (le tisserand dominé par le marchand qui lui fournissait le fil et écoulait ses tissus).

Certes cette forme d'agriculture n'est pas exclusive dans le monde capitaliste moderne. Il existe parfois des grandes entreprises de l'agrobusiness, parfois de « grandes propriétés » employant un nombre élevé de salariés (quand ces propriétés ne sont pas concédées en fermage à des agriculteurs familiaux) – ce fut le cas dans les terres de la colonisation en général, encore le cas en Afrique du Sud (cette forme de latifundia ayant été abolie par la réforme agraire du Zimbabwe). On en trouve des formes diverses en Amérique latine, peu « modernisées » ici, fort « modernisées » (c'est-à-dire mécanisées) là, comme dans le Côte Sud. Il reste que l'agriculture familiale est dominante en Europe et aux Etats-Unis.

Les expériences du « socialisme réellement existant » avaient mis en place des formes « industrielles » de la production agricole. Le « marxisme » à l'origine de cette option était celui de Karl Kautsky qui, à la fin du XIXe siècle, avait « prédit » non la modernisation de l'entreprise agricole familiale (son équipement et sa spécialisation) mais sa disparition au profit de grandes unités de production à l'image de l'usine, censées bénéficier des avantages d'une division interne du travail poussée. Cette prédiction ne s'est pas matérialisée en Europe et aux Etats-Unis. Mais par contre on a cru au mythe qu'elle véhiculait en Union Soviétique, en Europe de l'Est (avec quelques nuances), en Chine et au Vietnam (dans des modalités propres à ces pays), et un moment à Cuba. Indépendamment d'autres raisons qui ont agi dans le sens de l'échec de ces expériences (la gestion bureaucratique, l'articulation sur une mauvaise planification macro-économique, la dilution des responsabilités faute de démocratie etc.), celui-ci doit être d'abord rapporté à l'erreur de jugement concernant les avantages de la division du travail et de la spécialisation, extrapolé sans justification de certaines formes de l'industrie à d'autres champs de la production et de l'activité sociale.

On remarquera que si l'échec est ici désormais reconnu, il n'en est pas de même pour ce qui est des formes de l'agriculture capitaliste de régions de l'Amérique latine ou de l'Afrique australe mentionnées plus haut. Pourtant l'échec est ici aussi patent en dépit de la rentabilité et de la compétitivité de ces formes latifundiaires modernisées. Car cette rentabilité est obtenue par un effroyable gaspillage écologique (destructions irréversibles de potentiels productifs et de terres arables) et social (salaires de misère).

II. Au Sud : des agricultures paysannes pauvres composantes d'un capitalisme périphérique dominé

Les agricultures paysannes du Sud rassemblent près de la moitié de l'humanité – trois milliards d'êtres humains. Ces agricultures se partagent à leur tour entre celles qui ont bénéficié de la révolution verte (engrais, pesticides et semences sélectionnées), néanmoins fort peu motorisées, dont la production évolue entre 100 et 500 quintaux par travailleur et celles qui se situent avant cette révolution, dont la production évolue autour de 10 quintaux seulement par actif.

L'écart entre la production moyenne de l'agriculteur du Nord et celle de l'agriculteur paysan, qui était de 10 à 1 avant 1940, est aujourd'hui de 100 à 1. Autrement dit les rythmes des progrès de la productivité dans l'agriculture ont largement dépassé ceux des autres activités, entraînant une réduction des prix réels de 5 à 1.

Cette agriculture paysanne des pays du Sud est, elle aussi, bel et bien intégrée dans le capitalisme local et mondial. Cependant l'examen de l'état des lieux fait immédiatement apparaître les convergences et les différences entre les deux espèces d'économie « familiale ».

Différences gigantesques, visibles et incontestées : (i) l'importance de l'auto consommation dans les économies paysannes du Sud, seul moyen de survie pour les populations rurales concernées ; (ii) la faible efficacité de cette agriculture, non équipée en tracteurs et autres matériels, souvent micro fundiaire en termes de superficies des exploitations ; (iii) cette faiblesse se traduit par la pauvreté du monde rural considéré (trois quarts des victimes de la sous alimentation sont des ruraux) ; (iv) l'incapacité grandissante de ces systèmes d'assurer le ravitaillement alimentaire de leurs villes ; (v) la taille des problèmes, l'économie paysanne en question concernant près de la moitié de l'humanité.

En dépit de ces différences l'agriculture paysanne en question est déjà intégrée dans le système capitaliste global dominant. Dans la mesure de ses contributions au marché elle dépend d'inputs achetés (au moins produits chimiques et semences sélectionnées) et est victime des oligopoles qui contrôlent la commercialisation de ses produits. Pour les régions ayant « bénéficié » de la « révolution verte » (la moitié de la paysannerie du Sud) les ponctions opérées sur la valeur des produits par le capital dominant en amont et en aval sont extrêmement lourdes. Mais elles le sont également, en termes relatifs, pour l'autre moitié de la paysannerie du Sud, compte tenu de la faiblesse de sa production.

III. La modernisation de l'agriculture du Sud par la « voie capitaliste » est-elle possible et souhaitable ?

Plaçons-nous dans l'hypothèse d'une stratégie de développement de l'agriculture cherchant à reproduire systématiquement au Sud le parcours qui a produit l'agriculture familiale moderne du Nord. On imaginera facilement alors qu'une vingtaine (ou une cinquantaine) de millions

de fermes modernes supplémentaires, si on leur donne l'accès aux superficies importantes de terres qui leur seraient nécessaires (en les enlevant aux économies paysannes et en choisissant sans doute les meilleurs sols) et s'ils ont accès aux marchés de capitaux leur permettant de s'équiper, pourraient produire l'essentiel de ce que les consommateurs urbains solvables achètent encore à la production paysanne. Mais que deviendraient les milliards de ces producteurs paysans non compétitifs ? Ils seront inexorablement éliminés dans le temps historique bref de quelques dizaines d'années. Que vont devenir ces milliards d'êtres humains, déjà pour la plupart pauvres parmi les pauvres, mais qui se nourrissent eux mêmes, tant bien que mal, et plutôt mal pour le tiers d'entre eux ? A l'horizon de cinquante ans aucun développement industriel plus ou moins compétitif, même dans l'hypothèse fantaisiste d'une croissance continue de 7 % l'an pour les trois quarts de l'humanité, ne pourrait absorber fut-ce le tiers de cette réserve. C'est dire que le capitalisme est par nature incapable de résoudre la question paysanne et que les seules perspectives qu'il offre sont celles d'une planète bidonvillée, et de milliards d'êtres humains « en trop ».

Nous sommes donc parvenus au point où pour ouvrir un champ nouveau à l'expansion du capital (« la modernisation de la production agricole ») il faudrait détruire – en termes humains – des sociétés entières. Vingt ou cinquante millions de producteurs efficaces nouveaux (cinquante ou deux cents millions d'êtres humains avec leurs familles) d'un côté, trois milliards d'exclus de l'autre. La dimension créatrice de l'opération ne représente plus qu'une goutte d'eau face à l'océan des destructions qu'elle exige. J'en conclus que le capitalisme est entré dans sa phase sénile descendante ; la logique qui commande ce système n'étant plus en mesure d'assurer la simple survie de la moitié de l'humanité. Le capitalisme devient barbarie, invite directement au génocide. Il est nécessaire plus que jamais de lui substituer d'autres logiques de développement, d'une rationalité supérieure.

Alors, que faire ?

Il faut accepter le maintien d'une agriculture paysanne pour tout l'avenir visible du XXI^e siècle. Non pour des raisons de nostalgie romantique du passé, mais tout simplement parce que la solution du problème passe par le dépassement des logiques du capitalisme, s'inscrivant dans la longue transition séculaire au socialisme mondial. Il faut donc imaginer des politiques de régulation des rapports entre le « marché » et l'agriculture paysanne. Aux niveaux nationaux et régionaux ces régulations, singulières et adaptées aux conditions locales, doivent protéger la production nationale, assurant ainsi l'indispensable sécurité alimentaire des nations et neutralisant l'arme alimentaire de l'impérialisme - autrement dit déconnecter les prix internes de ceux du marché dit mondial - comme elles doivent – à travers une progression de la productivité dans l'agriculture paysanne, sans doute lente mais continue – permettre la maîtrise du transfert de population des campagnes vers les villes. Au niveau de ce qu'on appelle le marché mondial la régulation souhaitable passe probablement par des accords inter régionaux répondant aux exigences d'un développement qui intègre au lieu d'exclure.

IV. La réforme foncière au cœur des options concernant l'avenir des sociétés paysannes

L'axe central dans le débat concernant l'avenir des agricultures paysannes tourne autour de la question du statut régissant l'accès au sol. De ce point de vue il faudra distinguer :

- (i) *Les régimes fonciers fondés sur la propriété privée du sol*

Ce régime de propriété est moderne, dans le sens qu'il est le produit de la constitution du capitalisme historique à partir de l'Europe occidentale et des colonies de peuplement européen de l'Amérique. Il a été mis en place par la destruction des systèmes « coutumiers » en Europe même. Les statuts de l'Europe féodale étaient fondés sur la superposition des droits sur la même terre : ceux du paysan concerné et des autres membres d'une communauté villageoise (serfs ou libres), ceux du seigneur féodal, ceux du Roi. L'assaut a pris la forme des « enclosures » en Angleterre, imitée de manières diverses dans tous les pays de l'Europe au cours du XIXe siècle.

La rhétorique du discours du capitalisme sur lui-même – l'idéologie « libérale » -a produit un mythe dangereux : celui de la « rationalité absolue et supérieure » de la gestion de l'économie fondée sur la propriété privée et exclusive des moyens de production, auquel le sol agraire est assimilé. L'économie conventionnelle prétend en effet que le « marché », c'est-à-dire l'aliénabilité de la propriété du capital et du sol, conditionne l'usage optimal (le plus efficient) de ces « facteurs de production ». Il faut donc, dans cette logique, faire du sol une « marchandise comme les autres », aliénable au prix du « marché », pour garantir que son usage soit le meilleur qui puisse être à la fois pour le propriétaire concerné et pour toute la société. Il ne s'agit là que d'une tautologie pauvre, mais c'est celle dont se nourrit tout le discours de l'économie dominante. Faire du sol partout une propriété privée au sens actuel du terme, tel que pratiqué dans les centres du capitalisme, c'est généraliser au monde entier la politique des « enclosures », c'est-à-dire accélérer la dépossession des paysans. Ce processus n'est pas nouveau : il a été amorcé et poursuivi au cours des siècles précédents de l'expansion mondiale du capitalisme, notamment dans le cadre des systèmes coloniaux. Aujourd'hui l'OMC se propose seulement d'en accélérer le mouvement.

(ii) *Les régimes fonciers non fondés sur la propriété privée du sol*

La gestion « coutumière » a toujours exclu la propriété privée et toujours garanti l'accès au sol à toutes les familles (plutôt que les individus) concernées, c'est-à-dire celles constituant une « communauté villageoise » distincte et s'identifiant comme telle. Mais elle n'a jamais garanti un accès égal au sol : elle en a le plus souvent exclu les étrangers, les esclaves, et partagé inégalement les terres selon les appartenances de clans, lignages, castes ou statuts. Il n'y a donc pas lieu de faire un éloge inconsidéré de ces droits coutumiers. Le progrès exigera certainement leur remise en question.

La gestion coutumière n'a jamais – ou presque – été celle de « villages indépendants ». Ceux-ci ont toujours été intégrés dans des ensembles étatiques, stables ou mouvants, solides ou précaires selon les circonstances mais fort rarement absents. Les droits d'usage des communautés et des familles qui les composaient ont donc toujours été limités par ceux de l'Etat, percepteur d'un tribut.

En Afrique intertropicale la persistance apparente des systèmes « coutumiers » demeure sans doute visible. Car ici le modèle de la colonisation s'était engagé dans une direction particulière qualifiée « d'économie de traite ». La gestion de l'accès au sol était laissée aux autorités dites « coutumières », néanmoins contrôlées par l'Etat colonial (par le biais de chefs traditionnels vrais ou faux fabriqués par l'administration). L'objectif de ce contrôle était de contraindre les paysans à produire, au-delà de leur autosubsistance, un quota de produits spécifiques d'exportation (arachides, coton, café, cacao). Le maintien d'un régime foncier ignorant la propriété privée faisait alors l'affaire de la colonisation, puisque aucune rente foncière n'entrait dans la composition du prix des produits désignés. Cela s'est traduit par un

gaspillage de sols, détruits par l'extension des cultures, parfois définitivement (comme l'illustre la désertification du Sénégal arachidier). Une fois de plus le capitalisme démontrait ici que sa « rationalité à court terme », immanente à sa logique dominante, était bel et bien à l'origine d'un désastre écologique. La juxtaposition d'une production alimentaire de subsistance et de productions d'exportation permettait également de payer le travail des paysans à des taux proches de zéro. Dans ces conditions parler de « régime foncier coutumier » c'est forcer considérablement la note : il s'agit d'un régime nouveau qui ne conserve des « traditions » que les apparences, souvent dans ce qu'elles avaient de moins intéressant.

En contrepoint, la Chine et le Vietnam fournissent l'exemple, unique, d'un système de gestion de l'accès au sol qui n'est ni fondé sur la propriété privée, ni sur la « coutume », mais sur un droit révolutionnaire nouveau, ignoré partout ailleurs, qui est celui de tous les paysans (définis comme les habitants d'un village) à un accès égal à la terre. Ce droit est la plus belle conquête des révolutions chinoise et vietnamienne.

Il faut entendre par « réforme agraire » la redistribution de la propriété privée quand celle-ci est jugée trop inégalement répartie. Il ne s'agit pas de « réforme du statut foncier », puisqu'on reste dans un régime foncier géré par le principe de la propriété. Cette réforme s'impose néanmoins à la fois pour satisfaire la demande, parfaitement légitime, des paysans pauvres et sans terre, et pour réduire le pouvoir politique et social des grands propriétaires. Dans cet esprit des réformes plus ou moins radicales ont été mises en œuvre en Asie, en Afrique du Nord et au Zimbabwe. La réforme agraire, même là où elle demeure une exigence immédiate incontournable, constitue néanmoins un progrès ambigu par sa portée à plus long terme. Car elle renforce un attachement à la « petite propriété » qui devient un obstacle à la remise en cause du régime foncier fondé sur la propriété privée.

Mais quid des régions (autres que la Chine et le Vietnam) où précisément le régime foncier n'est pas (encore) fondé sur la propriété privée ? Il s'agit bien sûr de l'Afrique inter-tropicale. On retrouve ici un vieux débat. Vers la fin du XIXe siècle Marx, dans sa correspondance avec les Narodniks russes (Vera Zassoulitch entre autre), ose affirmer que l'absence de propriété privée peut constituer un atout pour la révolution socialiste, permettre le saut à un régime de gestion de l'accès au sol autre que celui que commande la propriété privée. Mais il ne précise pas quelles formes ce régime nouveau devrait prendre, le qualificatif de « collectif », pour juste qu'il soit, demeurant insuffisant. Vingt ans plus tard Lénine estime que cette possibilité n'existe plus, abolie par la pénétration du capitalisme et de l'esprit de la propriété privée qui l'accompagne.

La question a ressurgi dans les années 1960 avec l'accès de l'Afrique à l'indépendance. Les mouvements de libération nationale du continent, les Etats et Etats-partis qui en sont issus, avaient bien, à des degrés divers, bénéficié du soutien des majorités paysannes de leurs peuples. Leur propension naturelle au populisme les portait à imaginer une « voie spécifique (« africaine ») au socialisme ». Celle-ci pouvait sans doute être qualifiée de très modérément radicale, dans ses rapports tant à l'impérialisme dominant qu'aux classes locales associées à son expansion. Elle n'en posait pas moins la question de la reconstruction de la société paysanne, dans un esprit humaniste et universaliste. Dans un esprit qui, souvent, s'avérait fort critique des « traditions », que les maîtres étrangers avaient au demeurant tenté de mobiliser à leur profit. Dans cet esprit tous les pays africains – ou presque – ont adopté le même principe, formulé dans un « droit de propriété éminente de l'Etat » sur l'ensemble du sol. Je ne suis pas

de ceux qui considèrent que cette proclamation ait été « une erreur », ni qu'elle ait été motivée par un « étatsisme » extrême.

L'examen des modes réels de fonctionnement du système actuel d'encadrement de la paysannerie et de son intégration dans l'économie mondiale capitaliste permet de mesurer l'ampleur du défi. Cet encadrement est assuré par un système complexe faisant appel à la fois à la « coutume », à la propriété privée (capitaliste) et aux droits de l'Etat. La « coutume » en question est dégénérée et ne sert guère que de décor au discours de dictateurs sanguinaires faisant l'appel qu'on connaît à « l'authenticité ». La propension à l'expansion de l'appropriation privative ne se heurte à aucun obstacle sérieux, autre que la résistance éventuelle des victimes. Dans certaines régions, mieux placées pour porter des cultures riches (zones irriguées, banlieues maraîchères), la terre s'achète, se vend et se loue sans titre foncier formel. La propriété éminente de l'Etat, dont je défends le principe, devient elle-même le véhicule de l'appropriation privative. L'Etat peut ainsi « donner » les terres nécessaires à l'installation d'une zone touristique, d'une entreprise de l'agro business locale ou étrangère ou même d'une ferme de l'Etat. Les titres fonciers nécessaires pour l'accès aux périmètres aménagés font l'objet de distributions rarement transparentes. Dans tous les cas les familles paysannes qui occupaient les lieux et sont priées de déguerpir sont les victimes de ces pratiques qui relèvent de l'abus de pouvoir. Mais « abolir » la propriété éminente de l'Etat pour la transférer aux occupants n'est pas faisable en réalité (il faudrait cadastrer tous les territoires villageois !), et, dans la mesure où on le tenterait, permettrait aux notabilités rurales et urbaines de s'emparer des meilleurs morceaux.

La réponse correcte aux défis de la gestion d'un système foncier non fondé sur la propriété privée (au moins de manière dominante) passe par la réforme de l'Etat et son implication active dans la mise en place d'un système de gestion de l'accès au sol modernisé, efficace (économiquement) et démocratique (pour éviter, ou tout au moins réduire, les inégalités). La solution n'est en aucun cas le « retour à la coutume », au demeurant impossible, et qui ne servirait que de moyen d'accentuer les inégalités et d'ouvrir la voie au capitalisme sauvage.

Ce que le discours dominant du moment entend par « réforme du système foncier » va très exactement à l'opposé de ce que la construction d'une alternative authentique fondée sur celle d'une économie paysanne prospère exige. Ce discours, véhiculé par les instruments de la propagande des puissances dominantes – la Banque mondiale, beaucoup des agences de coopération, mais aussi nombre d'ONG richement soutenues financièrement – entend par réforme foncière l'accélération de la privatisation du sol, et rien d'autre. L'objectif est évident : créer les conditions qui permettraient à des îlots « modernes » de l'agro business (étranger ou local) de s'emparer des terres qui sont nécessaires à leur expansion. Mais les productions supplémentaires que ces îlots pourraient fournir (pour l'exportation ou le marché local solvable) ne pourront jamais répondre au défi des exigences de la construction d'une société prospère pour tous, qui implique la progression de l'économie familiale paysanne dans son ensemble.

V. Un défi complexe et multidimensionnel

Le défi (« fonder le développement sur la rénovation des sociétés paysannes ») est multidimensionnel. Je ne signalerai dans ce qui suit que les grandes questions indissociables des options générales proposées.

(i) La question démocratique constitue l'axe indiscutable de la réponse au défi. Il s'agit d'une question complexe et difficile, qu'on ne saurait réduire au discours insipide de la bonne gouvernance et du multipartisme électoral. La question comporte un volet culturel indiscutable : la démocratie invite à abolir les « coutumes » qui lui sont hostiles (les préjugés concernant les hiérarchies sociales, et surtout le traitement des femmes). Elle comporte des volets juridiques et institutionnels : la construction des systèmes de droits administratifs, commerciaux, personnels cohérents avec les objectifs du projet de construction sociale, et la mise en place des institutions (élues en général) adéquates. Mais surtout et en définitive la progression de la démocratie dépendra de la puissance sociale de ses défenseurs. L'organisation de mouvements paysans est, dans ce sens, absolument irremplaçable.

(ii) La question des rapports entre les hommes et les femmes constitue une dimension non moins essentielle du défi démocratique. Qui dit « exploitation familiale » (paysanne) fait évidemment référence à la famille, laquelle est caractérisée jusqu'à ce jour et presque partout par des structures qui imposent la soumission des femmes et la surexploitation de leur force de travail. La transformation démocratique ne se fera pas dans ces conditions sans mouvements organisés des femmes concernées.

(iii) L'attention doit être appelée sur la question des migrations. Les droits « coutumiers » excluent en général les « étrangers » (c'est-à-dire tous ceux qui n'appartiennent pas aux clans, lignages et familles dont la communauté villageoise considérée est constituée) du droit au sol, ou en conditionnent l'accès. Or les migrations occasionnées par le développement colonial et post colonial ont pris parfois des dimensions qui bousculent les concepts « d'homogénéité » ethnique des régions concernées par ce développement. Les émigrés, d'origine extérieure à l'Etat en cause ou, bien que formellement citoyens du même Etat, d'origine « ethnique » étrangère aux régions où ils s'établissent, voient leurs droits sur les terres qu'ils ont mis en culture remis en cause par des mouvements politiques bornés et chauvins, qui n'en bénéficient pas moins de soutiens extérieurs. Mettre en déroute idéologique et politique les « communautarismes » en question et dénoncer sans concession les discours para culturels qui les sous tendent est devenu désormais l'une des conditions incontournables d'avancées démocratiques authentiques.

(iv) On ne peut pas accepter de traiter la production agricole et alimentaire et le sol comme des « marchandises » ordinaires et de ce fait convenir de la nécessité de les intégrer au projet de la libéralisation mondialisée promue par les puissances dominantes et le capital transnationalisé. Il faut parvenir à convaincre les opinions en Asie et en Afrique, à commencer par les organisations paysannes, mais également au-delà toutes les forces sociales et politiques qui défendent les intérêts des classes populaires et ceux de la nation (et singulièrement les exigences de sa sécurité alimentaire), tous ceux qui n'ont pas renoncé à un projet de développement digne de ce nom, que les négociations engagées dans le cadre de l'agenda de l'OMC ne peuvent rien produire d'autre que catastrophique pour les peuples du Sud. Il faut donc purement et simplement appeler les Etats d'Asie et d'Afrique à se retirer de ces négociations et donc refuser par avance les décisions prises par les Etats-Unis et l'Europe au sein de leurs fameux « salons verts » de l'OMC. Il faut parvenir à faire entendre cette voix et contraindre les gouvernements concernés à lui donner l'écho nécessaire au sein de l'OMC.

(v) On ne peut pas davantage accepter les comportements des puissances majeures qui tentent d'imposer unilatéralement les propositions du « libéralisme » aux pays du Sud mais ne se privent pas de s'en libérer elles mêmes, par des comportements qu'on ne peut qualifier autrement que comme des tricheries systématiques. Le Farm Bill des Etats-Unis et les

politiques agricoles de l'Union Européenne violent les principes même que l'OMC prétend imposer aux autres. Les projets de « partenariat » proposés par l'Union Européenne pour faire suite à la convention de Cotonou, à partir de 2008 sont véritablement « criminels » pour employer l'expression forte mais juste de Jacques Berthelot.

L'objet de cet article n'est pas de donner des réponses aux défis signalés mais d'appeler l'attention sur les conditions de la construction des alliances politiques nécessaires et possibles qui permettent d'avancer en direction de ces réponses.

Ces alliances doivent être construites partout, au Nord et au Sud, aux plans nationaux d'abord, régionaux s'il y a lieu et évidemment mondial. Elles doivent permettre de faire avancer des solutions (dans l'intérêt des paysans travailleurs bien sûr) à tous les problèmes posés : accès au sol et aux moyens de le mettre en valeur convenablement, rémunération correcte du travail paysan, amélioration de cette rémunération en parallèle à celle de la productivité de ce travail, régulation convenable des marchés aux niveaux nationaux, régionaux et mondiaux.

Des organisations paysannes nouvelles existent en Asie et en Afrique, qui animent des luttes en cours visibles. Souvent, lorsque les systèmes politiques rendent impossible la constitution d'organisations formelles, les luttes sociales à la campagne prennent la forme de « mouvements » sans directions, au moins apparentes. On doit analyser davantage ces actions et les programmes, quand ils existent. Quelles forces sociales paysannes représentent-ils, dont ils défendent les intérêts ? La masse majoritaire des paysans ? Ou les minorités qui aspirent à trouver leur place dans l'expansion du capitalisme mondialisé dominant ? Méfions nous des réponses trop rapides sur ces questions complexes et difficiles. Gardons nous de « condamner » nombre d'organisations et de mouvements sous prétexte qu'ils ne mobilisent pas les majorités paysannes autour de programmes radicaux. Cela reviendrait à ignorer les exigences de la formulation d'alliances larges et de stratégies d'étapes. Mais gardons nous également de souscrire au discours de « l'alter mondialisme naïf », qui donne souvent le ton dans les forums, et alimente l'illusion que le monde serait engagé sur la bonne voie par la seule existence des mouvements sociaux. Un discours il est vrai qui est davantage celui de nombreuses ONG – de bonne volonté peut être – que des organisations paysannes et ouvrières.

Je n'ai pas la naïveté de penser que tous les intérêts que ces alliances pourraient rassembler sont naturellement convergents. Dans toutes les paysanneries il y a des riches et des pauvres (parfois sans terre). Les conditions d'accès au sol sont le produit de trajectoires historiques différentes qui ont, pour les uns, ancré l'aspiration à la propriété dans les mentalités, pour les autres protégé les droits à l'accès au sol du plus grand nombre. Les rapports des paysanneries au pouvoir d'Etat sont aussi le produit de parcours politiques différents, notamment en ce qui concerne les mouvements de libération nationale d'Asie et d'Afrique : populismes, démocraties paysannes, autocraties d'Etat anti paysannes traduisent la diversité de ces héritages. Les modalités de gestion des marchés internationaux favorisent les uns, pénalisent les autres. Ces divergences d'intérêts trouvent leur écho parfois dans la multiplicité des organisations paysannes, souvent dans les divergences de stratégies politiques adoptées. Les débats que nous souhaitons animer avec ces organisations paysannes, leurs coordinations régionales quand il y a lieu, et Via Campesina au niveau mondial devraient nous permettre d'avancer dans les réponses aux questions posées ici.

Références :

Samir Amin, Les réformes des régimes fonciers souhaitables en Asie et en Afrique ; doc conférence FTM Dakar nov 2004.

Samir Amin, Agricultures paysannes, agricultures familiales modernes, agricultures capitalistes ou agricultures dans le capitalisme ? ; doc conférence FTM Dakar nov 2004.

Samir Amin et alii, *Les luttes paysannes et ouvrières face aux défis du XXI ème siècle* ; les Indes Savantes , Paris 2005 ;

Marcel Mazoyer et Laurence Roudard , *Histoire des agricultures du monde* ; Seuil 1997.

Jacques Berthelot , *L'agriculture , talon d'Achille de l'OMC*.

Jacques Berthelot, Quels avenir pour les sociétés paysannes de l'Afrique de l'Ouest ?, site web du Forum du Tiers monde.

Mahmood Mamdani, *Citoyen et sujet, l'Afrique contemporaine et l'héritage du colonialisme tardif* ; Karthala 2004.